

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 08 avril 2013 à 20h30

Etaient présents : Catherine DETHUNE, Jacques-Yves PUTEGNAT, Claude SALLET, Emmanuel RAIMOND, Denis MOLINIER, Pascal BIERI, Pierre HUET et Murielle STEPHAN.

Excusés : Patrice BIERI (pouvoir à Catherine DETHUNE)
Marc DEFORGE (pouvoir à Denis MOLINIER)

Secrétaire de séance : Pascal BIERI

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 04 mars 2013.

Le précédent compte-rendu est approuvé avec huit voix et deux abstentions.

Madame le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Travail à temps partiel
- Taxe CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

Un accord est donné par l'ensemble des conseillers présents.

Compte administratif 2012.

Le maire nous fait lecture du document et après analyse des différents chapitres du budget, il en résulte que le compte administratif 2012 présente :

Un excédent de fonctionnement d'un montant de : 369 884,15 €

Un déficit d'investissement d'un montant de : 21 402,03 €

Qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Charges à caractère générales	102 561,18 €	
	Charges de personnel	68 740,15 €	
	Atténuations de produits	12 321,00 €	
	Autres charges de gestions courantes	27 438,48 €	
	Charges financières	12 835,30 €	
	Excédent 2011		303 106,02 €
	Atténuation de charges		10 420,37 €
	Produits des services		10 524,80 €
	Impôts et taxes		120 571,98 €
	Dotations et participations		117 107,00 €
	Autres produits gestion courants		29 003,39 €
	Produits financiers		0,54 €
	Produits exceptionnels		3 046,16 €
	Total Fonctionnement	223 896,11 €	593 780,26 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Remboursement d'emprunts	12 535,26 €	
	Immobilisations incorporelles	4 584,26 €	
	Immobilisations corporelles	75 549,37 €	
	Solde d'exécution (Excédent 2011)		48 001,74 €
	Dotations		14 396,12 €
	Subvention d'investissement		8 869,00 €
	Total investissement	92 668,89 €	71 266,86 €

Madame le Maire après avoir transmis la présidence du vote au doyen de l'assemblée quitte la salle du conseil accompagnée de la secrétaire.

Pierre HUET procède au vote.

Le compte administratif 2012 est adopté avec six voix pour et deux abstentions.

Madame le Maire reprend la présidence du conseil.

Compte de gestion 2012

Le compte de gestion correspondant en tout point au compte administratif, celui-ci est adopté par l'assemblée à l'unanimité.

Affectation des résultats 2012

Le solde de 369 884,15 € - (21 402,03 € + 8 502,03) soit **339 980,09 €** est reporté en fonctionnement sur le budget 2013.

L'affectation des résultats est adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

Compte rendu de la commission projets finances

Madame le Maire nous présente le compte rendu de la commission projets finances (trois réunions)

Concernant les investissements la commission projets finances propose d'inscrire les montants suivants aux opérations suivantes :

N° d'opération	Désignation	Montants
11	Signalisation aérodrome (manche à air)	500,00 €
12	Signalisation routière (barrière de dégel)	500,00 €
14	Matériel et outillage <ul style="list-style-type: none"> • Broyeur à gazon • Groupe électrogène 	2 600,00 €
15	Plantation arbres <ul style="list-style-type: none"> • Mazin • Fausse rivière • Bois des petits Ecuriots • Jardin du souvenir 	3 200,00 €
21	PLU	600,00 €
22	Equipement de bureau	500,00 €
24	Etude traversée du village	10 000,00 €

25	Logiciel	500,00 €
----	----------	----------

N° d'opération	Désignation	Montants
30	Réhabilitation de la Mairie <ul style="list-style-type: none"> • Annonce • Etudes • Travaux 	33 000,00 €
34	Achat terrain	3 500,00 €
36	Point lumineux Saint Laurent (reporter en 2014)	0,00 €
45	Réhabilitation patrimoine immobilier	127 000,00€
49	Extincteurs	350,00 €
50	Extension réseaux Chemin des hauts	300,00 €
19	Aspirateur	450,00 €
52	Ossuaire	1 850,00 €
53	Aire de jeux	31 000,00 €
51	Logement communal	15 000,00 €

L'aéroclub Farman/Clément nous signale que la production d'eau chaude et le chauffage ne fonctionnent plus. La convention qui nous lie ne prévoit pas que ce genre de travaux soit pris en charge par la commune.

Un habitant nous a indiqué qu'à un endroit, l'écart entre deux éclairages publics était important. Après vérification, un nouveau lampadaire sera installé, le matériel est en stock.

Le vitrail situé à droite du portail d'entrée a été vandalisé, le coût de sa réparation est pris en charge par l'assurance. Il est proposé de profiter de cette réparation pour réparer un autre vitrail en mauvais état. Le choix se porte sur le vitrail situé sur le transept nord de l'église, coté rivière. Le montant de réparation de celui-ci est de 1641,75 €

Dans notre programme de rénovation des rues, il est proposé le renouvellement des couches de surfaces des voiries suivantes : Les montants sont des estimatifs.

Route de Mairy (prolongement des travaux de 2011 jusqu'à la limite du territoire)	Montant : 27 350 € HT
Chemin des Hauts (du croisement rue de Mairy à la ruelle Desalles)	Montant : 10 125 € HT
Ruelle Desalles	Montant : 3 325 € HT
Rue de la Gare (retouches sur la partie existante)	Montant : 500 € HT

Le plafond de la salle des fêtes, situé au niveau de l'entrée s'affaisse et requiert une intervention rapide.

Le montant de la consolidation du plafond (nouvelle structure) est de 3 664,54 €. Il faudra également changer les dalles du plafond. Le montant est de 1 343,12 €.

Compte rendu du Syndicat de démoustication

En 2012, le syndicat avait appelé 2 999,24 € à notre commune pour 2 traitements. Cette année, pour un traitement, les calculs sont les suivants :

2,16 € par habitant soit 994,50 € et 29,17 € de la minute d'hélicoptère soit pour 25 minutes 729,27 €. La somme de 1723,77€ devrait être appelée en 2013 dans l'hypothèse d'un seul traitement.

Subvention 2013

Subvention	2012	2013
Amis des églises	110 €	110 €

ACPA	85 €	85 €
ADMR	300 €	310 €
Familles Rurales d'Ecury	500 €	600 €
Fondation du patrimoine	50 €	50 €
Escuriolle	100 €	100 €
L'ARCAD	50 €	50 €
Conciliateur de justice	50 €	50 €

Les montants des subventions sont adoptés par l'assemblée à l'unanimité.

Admission en non-valeur (impayés)

Suite à une erreur de virement de la part de l'ACVV, il est demandé d'annuler une créance de 0,07 €. La demande de recouvrement de cette valeur coûterait beaucoup plus chère.

La participation au chauffage lors d'une location de salle des fêtes n'a jamais été réglée. Aucun recours n'est possible pour un montant aussi bas, il est donc demandé d'annuler une créance de 18,00 €

L'inscription du montant de 18,07 € en admission en non-valeur est adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

Vote des taux des taxes locales

Il est proposé de conserver les taux appliqués en 2012 pour l'année 2013.

Les taux des taxes locales sont adoptés par l'assemblée à l'unanimité.

Budget primitif 2013

Madame le Maire nous lie un courriel envoyé par Marc DEFORGE qui nous demande de transcrire celui-ci dans le compte rendu :

« Ne pouvant être présent lors de cette réunion, je demande que ce courriel soit lu lors de la présentation du budget et transcrit dans le compte rendu du Conseil Municipal. Après mûre réflexion, et eu égard à l'incertitude du montage financier pour la réhabilitation démesurée de la Mairie dans l'état projeté, je ne peux cautionner : D'une part les frais engagés au titre de l'étude architecturale au compte 2031 pour 13 000 euros, D'autre part la réserve au titre des travaux pour cette opération au compte 2313 pour 20 000 euros. Au regard d'un avenir incertain, annoncé par nos dirigeants, sur les aides publiques aux collectivités locales, ces opérations me semblent prématurées pour ce projet gigantesque au détriment de nos engagements présents et à venir. En conséquence, je vote contre le budget primitif 2013 présenté. »

Pascal BIERI demande la parole et exprime le souhait que son intervention soit également reprise dans le compte rendu.

« Il a toujours été dit, lors des commissions, que la réhabilitation de la mairie ne se ferait que si les subventions attendues étaient accordées. Il rappelle que ce projet est une volonté du conseil municipal pour respecter la loi sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics. La commune n'a pas l'habitude de se lancer dans des dépenses démesurées par rapport à ses ressources, preuve en est : la traversée du village pour laquelle le département ne nous accorde pas les subventions promises et que nous avons décidé de geler. De la même façon, 282 000€ d'investissements ont été inscrits en 2012 au budget primitif, alors que 72 000€ environ ont été dépensés. »

Madame le Maire propose au conseil le budget 2013 suivant :

Fonctionnement : 646 812,51 €

Investissement : 269 176,06 €

Qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Charges à caractère générales	289 543,44 €	
	Charges de personnel	80 062,00 €	
	Atténuations de produits	15 000,00 €	
	Virement à la section d'investissement	222 251,00 €	
	Autres charges de gestions courantes	27 482,07 €	
	Charges financières	12 474,00 €	
	Excédent 2012		339 980,09 €
	Atténuation de charges		8 095,00 €
	Opérations d'ordre entre sections		2 500,00 €
	Produits des services		10 975,00 €
	Impôts et taxes		117 892,00 €
	Dotations et participations		113 870,00 €
	Autres produits gestion courants		28 500,00 €
	Produits financiers		0,42 €
	Produits exceptionnels		25 000,00 €
	Total Fonctionnement	646 812,51 €	646 812,51 €
Investissement	Solde d'exécution (Déficit 2012)	21 402,03 €	
	Remboursement d'emprunts	8 422,00 €	
	Immobilisations incorporelles	29 615,74 €	
	Immobilisations corporelles	189 736,29 €	
	Immobilisations en cours	20 000,00 €	
	Virement de la section de fonctionnement		222 251,00 €
	Dotation Fonds divers réservation		41 373,06 €
	Subvention d'investissement		5 552,00 €
		Total investissement	269 176,06 €

Le Budget primitif 2013 est adopté avec sept voix pour, deux contre et une abstention.

Statuts de l'intercommunalité et représentativité des communes membres.

Après lecture des nouveaux statuts et des nouvelles règles de représentativité, l'assemblée approuve ceux-ci à l'unanimité.

Travail à temps partiel

Thierry BREMONT a demandé à pouvoir bénéficier d'un travail à temps partiel à 80%.

Si la commune instaure le travail à temps partiel, celui-ci pourra profiter à l'ensemble du personnel.

Cet accord a une durée d'un an renouvelable pendant trois ans.

Dans trois ans une nouvelle demande et une nouvelle délibération devront être effectuées.

Le travail à temps partiel pourra être interrompu dans les conditions suivantes :

- Sur demande de l'employé en respectant un préavis de deux mois
- A l'initiative de la commune pour motif grave sans délai

La création du travail à temps partiel pour les employés volontaires est adopté avec neuf voix pour et une voix contre.

Taxe CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

Rappel, le taux est fixé à 13,94 % et la base est de 1 394 €. Nous avons la possibilité de modifier la base et de la moduler en fonction des chiffres d'affaires des entreprises. Actuellement la taxe est identique pour les entreprises quelque soit leurs chiffres d'affaires.

Il est proposé :

- Base de 1 444,00 € pour les entreprises avec un CA inférieur à 100 000 €
- Base de 1 494,00 € pour les entreprises avec un CA compris entre 100 000 € et 250 000 €
- Base de 1 544,00 € pour les entreprises avec un CA supérieur à 250 000 €

Les bases de la Cotisation Foncière des Entreprises sont adoptées par l'assemblée à l'unanimité.

Plan Local d'urbanisme : Recours

Le samedi 23 mars 2013, la commune a reçu un courrier recommandé avec accusé réception émanant du tribunal administratif.

Le tribunal a enregistré le 15 février 2013 une requête de Marc DEFORGE concernant la remise en cause de la délibération en date du 17 décembre 2012 approuvant le PLU, pour suspicion de prise illégale d'intérêts par un élu des collectivités locales et territoriales.

Compte-rendu

CCVC (Communauté de Communes de la Vallée de la Coole)

Voir le compte-rendu de la réunion du 12 mars 2012.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

La réunion s'est achevée à 23h45.

Le secrétaire de séance
Pascal BIERI